

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

**CIRCULAIRE 043-18**  
**Le 2 avril 2018**

## **LANCEMENT DE LIMITES QUOTIDIENNES DE VARIATION DES COURS SUR CERTAINES OPTIONS SUR ACTIONS ET SUR FNB**

Conformément à la circulaire [031-18](#), veuillez noter que Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») va introduire la fonctionnalité de limites quotidiennes de variation des cours (« LQVC ») sur sa plateforme de négociation SOLA pour certaines options sur actions et sur FNB en date du 6 avril 2018.

La Bourse introduit cette fonctionnalité LQVC afin d'accroître la granularité de ses seuils de cours. Cette fonctionnalité va permettre un meilleur contrôle afin d'empêcher la saisie d'ordres erronés et une réduction de la volatilité à court terme du cours des options.

La fonctionnalité LQVC comprend deux niveaux de contrôle :

### **1- (X), une limite de variation des cours basée sur un cours de contrôle servant à filtrer les ordres entrants selon le cours qui leur est associé**

La limite désignée par (X) sert à valider les cours associés aux ordres entrants par rapport à un cours de contrôle déterminé à l'avance. Tout ordre dont le cours se trouve à l'extérieur de la fourchette limite sera automatiquement rejeté et un message à ce sujet sera envoyé au participant au marché qui a saisi l'ordre. Cette validation du cours associé à un ordre devrait permettre d'éviter l'exécution d'opérations à des cours considérés comme étant nuisibles à l'intégrité des marchés.

### **2- (Y), une limite de variation des cours basée sur un cours de contrôle servant à valider les cours d'exécution possible du prochain ordre susceptible d'être exécuté**

La fourchette limite désignée par (Y) est plus étroite que la fourchette limite (X). Elle sert à valider le cours d'exécution potentiel par rapport au même cours de contrôle déterminé à l'avance par la Bourse pour chaque instrument. Tout ordre dont le cours se trouve à l'intérieur de la fourchette limite (X) est accepté par le système de négociation électronique. La fonctionnalité LQVC interviendra si le cours d'exécution potentiel d'un ordre ne se trouve pas à l'intérieur de la fourchette limite (Y).

Durant la phase de pré-ouverture d'un instrument, les limites (Y) pourraient également placer un instrument dans un état réservé, tel que plus amplement décrit à l'article 6636.2 des [règles](#) de la Bourse.

Les limites (X) et (Y) pour un produit donné sont basées sur le même cours de contrôle. Les seuils des limites (X) seront diffusés sur le marché au moyen du flux de données de la Bourse, contrairement aux limites (Y). Ainsi, la Bourse publie via la présente circulaire les seuils applicables aux limites (Y) qui ont

été déterminées pour le lancement de la fonctionnalité LQVC et va publier subséquemment les seuils applicables à toute classe d'option sur laquelle la fonctionnalité sera ajoutée par la suite.

Étant donné la complexité et l'importance de la fonctionnalité LQVC, la Bourse prend une approche mesurée dans son introduction afin de s'assurer que la mise en application soit transparente pour les participants au marché. À cet effet, la fonctionnalité LQVC sera lancée sur les trois classes d'options suivantes, le 6 avril 2018:

<b>Classe d'option</b>	<b>Symbole de la classe d'option</b>
Barrick Gold Corporation	ABX
BCE Inc.	BCE
Royal Bank of Canada	RY

Au surplus, les limites (Y) supérieure et inférieure pour chacun de ces instruments seront basées sur les pourcentages illustrés ci-dessous:

<b>Degré de parité de l'option</b>	<b>Y % en dessous du Cours de contrôle</b>	<b>Y % au-dessus du Cours de contrôle</b>
<b>EJ 8 et plus</b>	30%	40%
<b>EJ 7</b>	35%	50%
<b>EJ 6</b>	40%	60%
<b>EJ 5</b>	45%	90%
<b>EJ 3-4</b>	60%	120%
<b>EJ 2</b>	80%	150%
<b>AP 1 &amp; EJ1</b>	80%	150%
<b>HJ 1-3</b>	90%	160%
<b>HJ 4</b>	99%	180%
<b>HJ 5-6</b>	99%	200%
<b>HJ 7</b>	99%	250%
<b>HJ 8 et plus</b>	99%	300%

EJ = En-jeu

AP= A Parité

HJ = Hors-jeu

Pour toute information additionnelle, veuillez contacter le Service des opérations de marché au 514 871-7877 ou au [monitoring@tmx.com](mailto:monitoring@tmx.com)

Gladys Karam  
Directrice, Dérivés sur actions  
Marchés Financiers